



PAYS DES VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Direction Générale des Services

Tél : 04 75 37 41 22

Email : accueil@cdc-vansencevennes.fr

Date : 08/07/2021

Objet : Courrier de validation du périmètre PANDA/PAEN sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Au titre de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,

Je soussigné Joël Fournier, Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, déclare approuver le périmètre final retenu dans le cadre du dispositif de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN/PANDA en Ardèche) sur notre territoire. J'ai donc le plaisir de vous transmettre en copie de ce courrier le périmètre définitif du PANDA qui a été retenu suite à quelques modifications au cours de l'étude.

Ainsi, les communes suivantes de notre territoire ont approuvé le périmètre définitif du PAEN : Les Assions, Gravières, Banne, Beaulieu, Les Sallèles, Chambonas.

Par ailleurs, les communes de Gravières et des Assions ont modifié leur périmètre durant l'étude, il faudra donc redélibérer au département sur les projets de périmètres modifiés de ces deux communes.

A contrario, les communes de Berrias-et-Casteljau et des Vans ont rejeté l'adoption du périmètre PAEN, les territoires initialement envisagés situés sur leur commune ont donc été exclus du périmètre final retenu pour ce dispositif.

Par conséquent, nous demandons désormais au Département de l'Ardèche d'engager la suite de la procédure afin de mener en parallèle de la CDC des Gorges de l'Ardèche (avec qui nous avons lancé l'étude) l'enquête publique.

Joël Fournier

Président de la Communauté de Communes du
Pays des Vans en Cévennes